



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

Date de convocation 23 février 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 23 février 2024	Nombre de conseillers présents :	13
	Nombre de conseillers votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 23 février 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme BARBERI est arrivée à 19h06 durant la lecture de la décision n°05-2024-9.1 et est partie après le vote du point 5.

M. FILLATRE est arrivé à 19h10 durant la lecture de la décision n° 06-2024-2.2.

Ont donné pouvoir : M. Rémi HEUDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Sylvie BARBERI à Mme Cynthia TRIMBOUR
M. Patrick MIKOLAJCZAK à M. Alain PRAT
Mme Alexandra EYHERABIDE à M. Patrick VELAY
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / II / 6 – 8.4 **SIÉGIF : Adhésion au titre de la compétence
« mobilité électrique », définie comme compétence
relative aux infrastructures de charges pour véhicules
électriques et hybrides rechargeables (IRVE)**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-31, L.2224-37, L.5211-5 et L.5211-17,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DRCL-767 du 15 novembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'électricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF) et transformant sa nature juridique en syndicat mixte fermé à la carte exerçant de nouvelles compétences optionnelles,

VU la délibération n° 2021 / VI / 15 – 5.3 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant les nouveaux statuts du SIEGIF et ses nouvelles compétences optionnelles, notamment la mise en place en lieu et place de ses membres, d'un service public comprenant la création, la gestion, et

Entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'installer des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la collectivité de s'inscrire à la fois dans le schéma directeur en cours d'élaboration par le SIÉGIF et dans la programmation du déploiement de ces infrastructures, L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **Par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION**
(A. PRAT)

DÉCIDE d'adhérer au SIÉGIF au titre de sa compétence « mobilité électrique » relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

AUTORISE le transfert au SIÉGIF de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence « relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

